



FEUILLE de RENSEIGNEMENTS ANALYSE de TERRE TRUFFIERE

Laboratoire agréé par le ministère de l'agriculture

Echantillon reçu le :

Numéro d'enregistrement

T1GNCECP205tot

CLIENT	ORGANISME
STRUCTURE	PEPINIERES TENOUX
NOM et prénom	Le village
Adresse	- Buis - 05 150 Valdoule
Code postal et ville	
Numéro de téléphone	
adresse mail :	

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON Nom de la parcelle (lieu dit)

Surface en hectare : Ha Cadastre : Commune : Section Cadastre Numéro :

Pourcentage de cailloux estimé au champ 0 10 20 40 60 %

RENSEIGNEMENTS SUR LA PARCELLE

Analyse destinée à une TRUFFIERE à PLANTER
Tuber melanosporum

Nature du précédent cultural (friches, pré, grandes cultures ...)

ANALYSE DE DIAGNOSTIC "SPECIAL TRUFFIERE" T1GNCECP205tot

Granulométrie, pHeau, pHKCl, calcaire total, calcaire actif, matière organique, phosphore total, bases échangeables : potassium, magnésium, calcium, azote total et rapport carbone sur azote, Indicateur de l'alcalinité
avec interprétation et les conseils personnalisés.

COMMENT PRELEVER ?

- ☞ Choisir une zone homogène représentative de la parcelle.
- ☞ Effectuez un dizaine de prélèvements de la couche 0-30 cm.
- ☞ Mélangez le tout dans un seau propre et placez 700 grammes de ce mélange dans un sac "type congélation" identifié à votre nom.
- ☞ Envoyez votre échantillon au laboratoire TEYSSIER dans un petit colis postal (colissimo)
- ☞ Dans le colis, merci de joindre un chèque d'un montant **93.92 € TTC** tarif applicable jusqu'au 31/08/2024

OBSERVATION

REPERAGE DU PRELEVEMENT

Conditions générales pour les prestations d'analyses

1 Application et opposabilité

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres, devis, contrats, conventions et travaux effectués par le laboratoire Teyssier ; sauf disposition spéciale conclue et signée par le client et le laboratoire Teyssier.

2 Commande

Tout échantillon devra être accompagné d'une feuille de renseignement comportant l'identification de l'échantillon, la désignation des prestations demandées valant bon de commande.

3 Echantillons

L'envoi des échantillons reste entièrement sous la responsabilité de l'expéditeur jusqu'à leur arrivée au laboratoire. Le laboratoire Teyssier ne sera en aucun cas responsable de la détérioration des échantillons ou de leur perte pendant le transport.

Les reliquats d'échantillon seront conservés pendant deux mois après l'envoi du rapport d'analyse.

4 Délais

Les délais de rendu d'analyse prévus à la commande de sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit au client d'annuler la vente, de refuser les résultats, ni de demander des dommages et intérêts.

5 Responsabilité

Le laboratoire Teyssier veille au bon déroulement des travaux qui lui sont confiés et réalise les analyses en utilisant les moyens mis à sa disposition. En conséquence, un client ne pourra se prévaloir de l'existence d'une autre technique analytique pour contester les résultats d'une analyse et en refuser le paiement.

Le laboratoire Teyssier fournit les résultats sous forme d'un bulletin récapitulant les paramètres de l'analyse, les valeurs trouvées et le type de méthode utilisée.

En cas de dommage, la responsabilité financière ne peut excéder un montant supérieur du prix facturé au titre de la commande à l'occasion de laquelle est intervenu le dommage.

6 Prix

Les prix des analyses sont donnés en hors taxe et en euros.

9 Condition de paiement

Le règlement de commande doit impérativement intervenir au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation ; sauf mention contraire sur la facture.

7 Confidentialité

Le laboratoire Teyssier s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, tout renseignement concernant les travaux qui lui sont confiés. Le personnel du laboratoire Teyssier est tenu par engagement écrit au secret professionnel.

8 Utilisation des résultats

Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis-à-vis à des tiers. Aucune modification ni altération ne pourra être portée sur ces documents après leur communication.

9 Juridiction

Il est expressément convenu que les rapports nés de toute vente sont régis par la législation française.

